



Parent d'un enfant allemand reconduite au frontiere

Par **kheus**, le **05/01/2011** à **13:54**

Bonjour,

Bonjour chers amis

je voudrais avoir votre avis sur ma situation, la voici: je suis africaine rentrée en france légalement pour un séjour de un mois en 2008, et depuis je suis sans papier et vie avec mon conjoint allemand et on est pacsé un ans plustard, nous avons un enfant de plus de 1ans, j'ai fait 2 fois une demande de titre de séjour depuis 2ans, et la prefecture m'a finalement répondu un refus et de quitter le territoire français d'ici un mois!!
pourriez vous m'aider svp???

Par **maniongui**, le **05/01/2011** à **18:43**

Bonjour

Le droit européen donne aux citoyens européens le droit de circuler librement et s'installer dans n'importe quel pays de l'europe. Si le séjour de l'européen est supérieur à plus de 3mois, il doit solliciter une carte de séjour dans le pays d'accueil, cette carte lui est délivrée sans restriction si il a un logement, un travail et les conditions de ressources suffisantes.

Votre mari travaille t-il en France? a t-il demandé une carte de séjour française?

Ensuite, les conjoints et enfants du citoyen européen reçoivent aussi un titre de séjour sur la base de leur conjoint.

Vous avez effectué votre demande de titre de séjour sur quel fondement?

Ensuite, l'octroi date de quand?

Il faut faire vite car le recours de l'octroi est d'un mois. Il est suspensif. Je peux vous aider à

rediger le recours en attendant de savoir comment faire la démarche pour avoir un titre de séjour.

Par **kheus**, le **05/01/2011 à 19:15**

merci de me repondre, alors, mon mari est artisan depuis en france et a son sejour de 10ans qui doit expirer dans 2mois, mais qu'il n'a plus besoin de renouveler!!! car etant citoyen de l'union, il est propriétaire d'un bien immobilier (qui est notre residence principale), mon enfant et moi sommes sous sa charge complete

Par **maniongui**, le **05/01/2011 à 20:08**

l'enfant a la nationalité allemande?
Il faut donc faire un recours rapidement.
l'oqtf date de quand?

Par **kheus**, le **05/01/2011 à 20:20**

oui il est allemand, j'ai encore 2 semaine pour oqtf

Par **maniongui**, le **05/01/2011 à 20:21**

il faudra donc faire vite et ensuite, on fera un recours gracieux et hiérarchique.

Par **kheus**, le **05/01/2011 à 20:23**

expliquez moi svp, quelles sont les pistes d'urgence?

Par **maniongui**, le **05/01/2011 à 20:41**

il faut faire un recours auprès du tribunal tout d'abord pour bloquer la procédure, pour cela, il faut connaître la procédure, mettre les textes de lois, les développer. Vous avez un mois pour cela et le recours est suspensif.
Pour la produre, il faut connaître le droit administratif, les recours internes, externes, et surtout le droit européen car votre mari est allemand.
Ce recours est suspensif c 'est a dire que vous n'etes pas expulsable tant que le juge n'a pas répondu.

Parallèlement à ça, vous pouvez faire un recours hiérarchique et gracieux. La aussi, il faut connaître les textes de lois.
voulez vous que je fasse les démarches pour vous?

Par **kheus**, le **05/01/2011** à **21:12**

biensur je demande qu'à être aider pour sortir de ce cauchemar, on nous a recommander un avocat quis'occupe du dossier, mais je suis terrifier, g' imagine la catastrophe si ca tourne mal car ma vie n'aura plus de sens sans ma famille, je soufre en ce moment

Par **maniongui**, le **05/01/2011** à **21:16**

Je comprends.

L'avocat a t-il commencé à rédiger le recours? que vous a t-il dit? S'il a fait le recours contentieux, je pourrai faire le recours gracieux, hierarchique et peut etre une plainte auprès de la commission européenne car la decision de l'administration de vous refuser un sejour viole les dispositions du droit communautaire concernant la libre circulation.

Par **kheus**, le **05/01/2011** à **21:23**

il nous a demandé des preuves de vie commune, des revenu de mon mari, et plus de preuve qui prouve une vie commune, si vous pourrez faire un plus pour augmenter mes chances je serais soulagée car j'ai peur que ca echoue svp

Par **maniongui**, le **05/01/2011** à **21:28**

Ok

Envoyez moi un message dans mon espace personnel, on prendra contact et on va augmenter les procedures pour augmenter vos chances.

Par **kheus**, le **05/01/2011** à **21:32**

merci, donnez moi vos coordonnées , moi c'est webjason09@yahoo.fr